# Compte rendu de la séance du 25 août 2020

Tous les Conseillers municipaux sont présents sauf M. Jean-Marc DELBEAU qui donne procuration à Mme Laure DESMARET, Pierre VIEBAN qui donne procuration à Alexndre BARROUILHET.

Le procès verbal de la précédente séance est voté à l'unanimité.

Secrétaire de la séance: Sylvie DEGRUTERE

# Ordre du jour:

- Désignation membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T)
- Barri du Fraysse : réévaluation prix de vente du lot N°8
- Création d'une commission santé-solidarité
- Règlement du marché
- Questions diverses
- → Composition commission de contrôle des listes électorales
- → Proposition de candidats aux commissions intercommunales de Cauvaldor
- → Agence postale poste de 3h;
- → Proposition de noms pour le restaurant- multiple rural
- → Fuite d'eau à Pouzals
- M. le Maire présente les remerciements de Mme Anne KANDEL pour la remise exceptionnelle de 100% pour les artisans pour le loyer du mois d'août.
- M ; le Maire exprime le ressentit qu'il a eu lors de la réunion avec M. le Préfet qui se dit prêt à accorder des dérogations pour les manifestations si elles sont bien justifiées. M. le Maire a précisé qu'il y a beaucoup de DETR disponible sur le Lot mais les dossiers doivent être bien préparés.
- M. le Maire précise que sur Floirac plus de 60% des résidences qui sont des résidences secondaires.

Il faudrait envisager des réserves d'eau pour les années à venir.

# Délibérations du conseil:

# <u>1 Désignation Membre(s) Commission Locale d'Evaluation des Charges / ressources Transférées (C.L.E.C.T) (D 2020 058)</u>

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG/2018/16 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne

(CAUVALDOR), conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu,** la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n° 2020\_07\_27\_016, en date du 27 juillet 2020 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000,

**Considérant** qu'au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 367 habitants, le conseil municipal doit désigner un membre(s) pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,

#### Vu la candidature de Monsieur Alexandre BARROUILHET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

11 voix Pour ,0 voix Contre et 0 Abstention des membres présents ou représentés décide :

- de désigner :
- Monsieur Alexandre BARROUILHET

pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

- de dire qu'au vu de ces désignations, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT,
- de dire que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

#### 2 Barri du Fraysse : réévaluation prix de vente du lot N°8

M. le Maire informe le Conseil municipal que 7 lots ont été réservés et que la vente aura lieu dès que tous les documents seront réunis.

Il reste le lot 1 et le lot 8. Le prix au m² du lot 8 pourrait être réévalué compte tenu de sa situation. Le prix de 19€ au m² est proposé.

## Barri du Fraysse réévaluation prix vente lot n°8 ( D 2020 059)

Vu la délibérationD\_2019\_029 du 4 juillet 2019 fixant les modalités de vente des 9 neufs lots du Barri du Fraysse

Monsieur le Maire informe le conseil de l'avancée du projet du barri du Fraysse. Sept lots sur les neufs mis à la vente ont été réservés et les actes de vente vont pouvoir être conclus courant de l'automne.

Il propose de réévaluer le prix du lot N° 8, non encore réservé, pour le porter de 20 000 € à 21 204€ TTC. Comme suite au bornage des parcelles par le géomètre, la surface de ce lot est fixée à 1116 m2.

Les autres modalités de vente définies par la délibération du 4 juillet 2019 demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil

DECIDE de fixer à 21 204 € TTC le prix du lot n°8

# 3 Création d'une commission santé-solidarité

Suite à la dissolution du CCAS M. le Maire propose de créer une commission santé solidarité.

#### Vu la candidature de Mme Bouat comme titulaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour ,0 voix Contre et 0 Abstention des membres présents ou représentés décide :

de désigner Madame Annie BOUAT comme titulaire

Vu les candidatures de Mmes Laure DESMARET, Sylvie DEGRUTERE et Corinne BLOCH comme suppléantes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour ,0 voix Contre et 0 Abstention des membres présents ou représentés décide :

de désigner de Mmes Laure DESMARET, Sylvie DEGRUTERE et Corinne BLOCH comme suppléantes

M. le Maire propose de désigner des membres ne faisant pas parti du conseil municipal :

Mmes Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE, Magali DAUBET, Odile JOUASSAIN et M. Abdesselam FYOUK

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour ,0 voix Contre et 0 Abstention des membres présents ou représentés décide :

de désigner Mmes Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE, Magali DAUBET, Odile JOUASSAIN et M. Abdesselam FYOUK.

### 4 Règlements du marché du dimanche matin

M. le Maire remercie la commission qui a géré le marché du dimanche matin ainsi que tous les exposants et le comité des fêtes, tous les intervenants étaient très contents de l'ambiance, il y a eu beaucoup de clients. Le boulanger a fait beaucoup

de km pour venir et son pain était excellent et de très bonne qualité. Le marchand de légumes frais devrait revenir.

Le règlement du marché élaboré est adopté à l'unanimité. La banderole indiquant le marché sera refaite pour l'année prochaine.

#### Questions diverses:

Commission contrôle des listes électorales : Sont désignés comme titulaire Laure DESMARET, comme délégué de l'administration Nathalie VIEBAN et Charles BIBERSON.

Proposition de candidats aux commissions intercommunales de Cauvaldor: M. le Maire fait écouter une vidéo qui explique les commissions intercommunales et le rôle des élus, après discussion les membres du conseil municipal désignent des candidats.

Tableau joint au compte rendu.

Agence postale : suite au 1<sup>er</sup> recrutement pour compléter le poste sur 15 heures conventionné par La Poste il est nécessaire de trouver un second agent pour 3 heures. Cette personne doit avoir les mêmes compétences. Après plusieurs entretiens M ; le Maire propose Mme Emilie ROLS secrétaire de mairie à Montvalent même si la décision est du ressort du Maire. Après discussion tous les membres (à l'exception de M. Jean Claude GOUDOUBERT) tous les membres acceptent ce recrutement.

Proposition de noms pour le restaurant multiple rural les futurs restaurateurs proposent 2 noms :

1 La mangeoire, bistrot bon-vivant

2 Au 1810, bistrot bon vivant (référence à l'année de la bâtisse)

Après discussion, plusieurs membres font un choix par dépit :

- le nom La mangeoire obtient 8 voix
- le nom Au 1810 obtient 3 voix

Fin de la séance 23h00